



Département  
de la Vendée

Envoyé en préfecture le 19/12/2025  
Reçu en préfecture le 19/12/2025  
Publié le  
ID : 085-218501096-20251215-2025DECDEL21-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

S<sup>2</sup>LO

Date de la convocation : 9 décembre 2025  
Séance du Conseil Municipal : 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU (sauf aux délibérations 46 et 47) - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE - Tanguy SACHOT

Excusé : Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Tanguy SACHOT

Nombre de conseillers en exercice : 33

32 aux délibérations 46 et 47

Nombre de conseillers présents : 32

31 aux délibérations 46 et 47

Nombre de conseillers votants : 33

32 aux délibérations 46 et 47

Secrétaire de séance : Luc SOULARD

### 21- CONVENTION SYDEV - AUDIT ÉNERGÉTIQUE PRÉALABLE À LA RÉNOVATION DE DEUX LOGEMENTS COMMUNAUX – RUE JEAN HUTEAU

La ville des Herbiers a pour projet de réhabiliter deux logements d'urgence rue Jean Huteau (étage de l'office). Ces travaux de rénovation seront réalisés en 2026.

Le SYDEV, par l'intermédiaire d'un règlement « Aide aux collectivités sur la transition énergétique » peut participer financièrement à la prise en charge de ces travaux. Pour cela, le SYDEV impose la réalisation d'un audit énergétique au préalable, qu'il prend en charge à hauteur de 80 % (coût prévisionnel de l'action évalué à 2 311,50 euros TTC). La ville des Herbiers devra s'acquitter des 20% restant, soit un montant indicatif de 462,30 euros TTC. La subvention sera ensuite calculée en fonction des travaux réalisés et prévue dans l'audit.

Aussi, il est proposé de signer la convention correspondante avec le SYDEV,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code de l'Energie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du SYDEV n°DEL053CS171224 en date du 17 décembre 2024, relative au vote du guide financier 2025 et du règlement d'attribution des subventions,

Vu le règlement « Aide aux collectivités sur la transition énergétique » joint en annexe 2 du guide financier 2025 du SYDEV,

Vu le projet de convention ci-annexée,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 2 décembre 2025,

Vu le rapport de Christophe VERONNEAU,

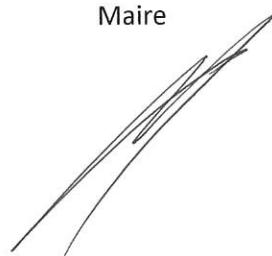
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve la convention avec le SYDEV,
- approuve le versement au SYDEV d'une participation financière à hauteur de 20% du coût de l'audit énergétique,
- autorise le Maire ou l'adjoint délégué, à signer la convention et tous les documents qui s'y réfèrent.

Luc SOULARD  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire



19 DEC. 2025

Transmis en Préfecture le :

Publié électroniquement le : 19 DEC. 2025

Notifié le :

